



Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le mardi 10 mars 2026 à 20 h à la salle du conseil au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents madame Caroline Channell, mairesse et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Patrick Robert, conseiller au poste # 1
Fernand Guertin, conseiller au poste # 2
Johanne Lacourse, conseillère au poste # 3
Lise Dufour, conseillère au poste # 4
François Charbonneau, conseiller au poste # 5
Marlene Dagenais, conseillère au poste # 6

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

La mairesse, Mme Caroline Channell, procède à l'ouverture de la séance à 20 heures et invite les conseillères et conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 26-03-043

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté :

- 1 **Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour**
- 2 **Greffes**
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026, pour approbation (doc)
- 3 **Période de questions no 1 réservée au public**
- 4 **Gestion financière et administrative**
 - 4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)
 - 4.2 État des personnes endettées envers la Municipalité, pour approbation (document remis le matin de la séance)
 - 4.3 Autorisation pour transmettre à la MRC de Rouville l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales, pour approbation
 - 4.4 Autorisation à Mme Caroline Channell, mairesse, à enchérir, au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 11 juin 2026, pour approbation
 - 4.5 Dépôt de la liste des contrats municipaux (doc)
 - 4.6 Nomination d'un deuxième membre du conseil au comité CASHSM, pour approbation
 - 4.7 Demande de la friperie de Ste-Angèle – Installation de bancs et tables de pique-nique au parc situé devant l'église, pour approbation (doc)
 - 4.8 Avis de motion et dépôt du projet du Règlement numéro 598-26 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux, pour approbation (doc)
 - 4.9 Contrat de location du photocopieur du bureau municipal, pour approbation (doc)
 - 4.10 Modification de la Politique de location de la salle au Centre communautaire Charles-D'Auteuil, pour approbation (doc)
 - 4.11 Invitation au 3^e tournoi de golf au profit de la Clinique Pro-Santé de Marieville, pour approbation (doc)
 - 4.12 Demande de contribution vernissage des élèves de 2^e secondaire au programme Langues & Multimédia de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy, pour approbation (doc)
 - 4.13 Démission de Mme Caroline Pigeon du poste d'adjointe administrative, pour approbation (doc)
 - 4.14 Ouverture du poste d'adjointe administrative et réception, pour approbation

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026

5 Sécurité publique

- 5.1 Location d'un radar pédagogique avec collecte de données, pour approbation (doc)

6 Transport – Voirie locale

- 6.1 Marquage des chemins, pour approbation (doc)
6.2 Demande d'appui de la Municipalité de Sainte-Christine relative à la modification du nouveau guide TECQ concernant le rechargement granulaire des chemins, pour approbation (doc)

7 Hygiène du milieu et cours d'eau

- 7.1 Remplacement des compteurs d'eau, pour approbation (doc)
7.2 Appui à la demande d'intervention pour les travaux d'entretien de la Branche 6 du Rapide, pour approbation (doc)

8 Santé et bien-être

- 8.1 Demande d'appui du Centre d'action bénévole La Seigneurie de Monnoir (CABSM) dans le mouvement « Du communautaire à boutique », pour approbation (doc)

9 Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 Planification des besoins d'espace 2027-2037 – Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, pour approbation (doc)

10 Loisirs et culture

- 10.1 Remboursement de l'inscription au cours de danse country, pour approbation (doc)
10.2 Tarification du camp de jour 2026, pour approbation (doc)
10.3 Embauche du personnel du camp de jour 2026, pour approbation (doc)
10.4 Adhésion 2026-2027 à Zone Loisir Montérégie, pour approbation (doc)

11 Correspondance

12 Période de questions no 2 réservée au public

13 Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-03-044

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026

Sur proposition de Mme Marlene Dagenais, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 10 février 2026 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Période de questions no 1 réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 26-03-045

4.1 Approbation des comptes et salaires

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Fernand Guertin, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs : 327 179,13 \$
Salaires : 48 800,14 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-03-046

4.2 État des personnes endettées envers la Municipalité

Sur proposition de M. François Charbonneau, appuyée par M. Patrick Robert, il est **résolu** d'approuver l'état des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales, présenté par Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, et soumis au conseil conformément aux dispositions du *Code municipal*.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-03-047

4.3 Autorisation pour transmettre à la MRC de Rouville l'état des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales

Sur proposition de Mme Marlene Dagenais, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** d'ordonner à la directrice générale et greffière-trésorière, de transmettre à la MRC de Rouville, au plus tard le dix-neuvième jour de mars 2026, l'état des immeubles qui devront être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales dues au 31 décembre 2025 dont le montant excède 100 \$ ou toute taxe impayée depuis plus de deux ans et d'y inclure la portion de taxes due en 2026.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-03-048

4.4 Autorisation à Mme Caroline Channell, mairesse, à enchérir, au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 11 juin 2026

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Marlene Dagenais, il est **résolu** d'autoriser Mme Caroline Channell, mairesse, à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, les immeubles à être vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes par la MRC de Rouville le jeudi 11 juin 2026.

Que les offres faites par la mairesse pour l'acquisition de ces immeubles, s'il y a lieu, ne couvrent que les taxes municipales et scolaires, intérêts et frais, plus les frais subséquemment engagés.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4.5 Dépôt de la liste des contrats municipaux

Conformément à l'article 961.4 du Code municipal, Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste de tous les contrats municipaux comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$; celle-ci a été publiée sur le site internet de la Municipalité en date du 11 mars 2026.

Le conseil ne donne pas suite au point 4.6.

Résolution numéro 26-03-049

4.7 Demande de la friperie de Ste-Angèle – Installation de bancs et tables de pique-nique au parc situé devant l'église

Considérant que la Friperie Ste-Angèle est un organisme à but non lucratif qui opère qu'avec des bénévoles;

En conséquence, il est proposé par M. Fernand Guertin, appuyé par M. Patrick Robert et **résolu** d'accéder à la demande de la Friperie Ste-Angèle et d'autoriser le personnel de la Municipalité à faire l'installation de mobilier de parc devant l'église sans frais.

Il est également **résolu** que tous les frais supplémentaires qui ne sont pas du temps employé, seront à la charge de la Friperie Ste-Angèle.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 26-03-050

4.8 Avis de motion et dépôt du projet du Règlement numéro 598-26 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 598-26 sont donnés par Mme Johanne Lacourse, conseillère au poste # 3, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 598-26 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux.

L'objet de ce règlement est de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil ou d'un comité de la Municipalité ou d'un autre organisme.

Résolution numéro 26-03-051

4.9 Contrat de location du photocopieur du bureau municipal

Considérant que la location du photocopieur actuel se termine le 18 avril 2026;

Considérant que BuroPro Citation nous fait une offre de location pour un photocopieur plus performant que l'actuel à un coût total moindre incluant les photocopies;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Lise Dufour, appuyé par M. François Charbonneau et **résolu** de procéder à la location d'un photocopieur de marque Konica Minolta C651i K-M, auprès de BuroPro Citation selon les conditions inscrites dans la proposition de la compagnie, au coût de location mensuel de 247,20 \$ taxes applicables incluses, pour un contrat de location de 66 mois.

Il est également **résolu** d'autoriser Madame Pierrette Gendron, directrice générale, à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-03-052

4.10 Modification de la Politique de location de la salle au centre communautaire Charles-D'Auteuil

Sur proposition de M. Patrick Robert, appuyée par M. Fernand Guertin, il est **résolu** de modifier la Politique de location des locaux du centre communautaire Charles-D'Auteuil tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le conseil ne donne pas suite aux points 4.11 et 4.12.

Résolution numéro 26-03-053

4.13 Démission de Mme Caroline Pigeon du poste d'adjointe administrative

Sur proposition de M. Patrick Robert, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** d'accepter la démission de Mme Caroline Pigeon au poste d'adjointe administrative en date du 29 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-03-054

4.14 Ouverture du poste d'adjointe administrative et réception

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Marlene Dagenais, il est **résolu** de mandater Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à procéder à l'ouverture du poste d'adjointe administrative et réception ainsi qu'à procéder à son engagement.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le point 5.1 est reporté à une prochaine séance.

Résolution numéro 26-03-055

6.1 Marquages des chemins

Sur proposition de Mme Marlene Dagenais, appuyée par M. Fernand Guertin, il est **résolu** de mandater la compagnie Lignes Maska Inc. pour exécuter le marquage de la chaussée au coût de 15 154,28 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-355-01-521 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le conseil ne donne pas suite au point 6.2.

Résolution numéro 26-03-056

7.1 Remplacement des compteurs d'eau

Sur proposition de Mme Marlene Dagenais, appuyée par M. Fernand Guertin, il est **résolu** de mandater Compteurs d'eau du Québec pour la fourniture de

34 compteurs d'eau au coût de 8 736,61 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-413-01-701 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

M. François Charbonneau déclare ses intérêts pécuniaires à l'égard du point 7.2 puisqu'il est actionnaire d'une entreprise visée par ce point et il s'abstient de participer aux délibérations du conseil.

Résolution numéro 26-03-057

7.2 Appui à la demande d'intervention pour les travaux d'entretien de la Branche 6 du Ruisseau de la Branche du Rapide et choix du mode de répartition des travaux

Considérant que la MRC de Rouville a reçu une demande d'intervention pour des travaux d'entretien de la Branche 6 du Ruisseau de la Branche du Rapide dont le cours d'eau est situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir;

Considérant que cette demande a fait l'objet d'un rapport d'inspection des responsables des cours d'eau de la MRC, lequel rapport est à l'effet de recommander la réalisation de travaux dans le cours d'eau Branche 6 du Ruisseau de la Branche du Rapide;

Considérant que la résolution numéro 26-02-054 de la MRC de Rouville, demande à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir d'appuyer la demande d'intervention et de définir le mode de répartition pour les dépenses relatives aux travaux prévus;

Considérant qu'advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la Municipalité, la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une marge d'erreur d'au plus 10 %;

En conséquence, il est proposé par M. Fernand Guertin, appuyé par M. Patrick Robert et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir :

- appuie la demande de travaux dans le Branche 6 du Ruisseau de la Branche du Rapide et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;
- informe la MRC de Rouville de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans la Branche 6 du Ruisseau de la Branche du Rapide en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une marge d'erreur possible d'au plus 10 %.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le conseil ne donne pas suite au point 8.1.

Résolution numéro 26-03-058

9.1 Planification des besoins d'espace 2027-2037 – Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

Sur proposition de Mme Marlene Dagenais, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** que la Municipalité soumette un avis favorable au Projet de planification des besoins d'espace 2027-2037 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-03-059

9.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour renouveler l'utilisation non agricole et maintenir un mât de mesure de vent sur le chemin Saint-François

Considérant la demande d'autorisation de la Coopérative Régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour maintenir le mât de mesure de vent temporaire sur le lot 1 714 329 du cadastre du Québec pour une période additionnelle de vingt-quatre mois;

Considérant l'autorisation de la CPTAQ accordée le 14 mars 2022 dans le dossier numéro 434229 qui a permis l'installation du mât de mesure de vent temporaire pour une période de vingt-quatre mois;

Considérant que l'étude de la demande, faite par la Municipalité, a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la *Loi de protection du territoire et des activités agricoles du Québec*;

Considérant que le conseil est d'avis qu'il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs dans la Municipalité et hors de la zone agricole qui répond à la présente demande puisque le mât de mesure de vent est déjà en place et conforme à la réglementation municipale;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Lise Dufour, appuyé par M. François Charbonneau et **résolu** que:

- Le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Le conseil municipal recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'autoriser la demande de la Coopérative Régionale d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville pour maintenir le mât de mesure de vent temporaire pour une période additionnelle de vingt-quatre mois sur le lot 1 714 329 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-03-060

10.1 Remboursement de l'inscription au cours de danse country

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par Mme Marlene Dagenais, il est **résolu** de rembourser le montant de 115 \$ chacune à deux citoyennes inscrites à un cours de danse country qui n'a pas lieu.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-03-061

10.2 Tarification du camp de jour 2026

Sur proposition de M. Patrick Robert, appuyée par Mme Marlene Dagenais, il est **résolu** d'adopter la tarification du camp de jour tel que présenté par Mme Véronique Paré, coordonnatrice aux loisirs et communications.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-03-062

10.3 Embauche du personnel du camp de jour 2026

Sur proposition de M. Fernand Guertin, appuyée par M. Patrick Robert, il est **résolu** d'engager le personnel suivant pour le camp de jour 2026 :

- Maude Turcotte, coordonnatrice
- Rosalie De Munk, animatrice
- Rose-Hélène Patenaude, animatrice
- Jasmine Dubois, animatrice
- Lauraly Fournier, accompagnatrice
- Rosalie Decelles, remplaçante

Il est également **résolu** que les conditions d'engagement soient mentionnées dans un document et d'autoriser Mme Véronique Paré, coordonnatrice aux loisirs et communications à signer ce document pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 26-03-063

10.4 Adhésion 2026-2027 à Zone Loisir Montérégie

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Patrick Robert, il est **résolu** d'adhérer à Zone Loisir Montérégie afin de bénéficier des formations et autres avantages offerts par l'organisme.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11 Correspondances

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux élus aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.

12 Période de questions no. 2 réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 26-03-064

13 Clôture de la séance

Sur proposition de M. Fernand Guertin, appuyée par M. Patrick Robert, il est **résolu** que la séance soit levée à 20 h 42.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026

(Original signé)
La mairesse

(Original signé)
La directrice générale et
greffière-trésorière